



Modification des règlements

Règlement particulier des compétitions :

Coupe de Corse: article 5

AVANT MODIFICATION

ARTICLE 5 : La durée des matches est d'une heure trente. En cas de résultat nul, une prolongation d'une demi-heure divisée en deux périodes de quinze minutes, sera disputée de la manière suivante. Après les quatre-vingt-dix minutes, l'arbitre ordonne un repos de cinq minutes et procède à un tirage au sort pour choix du camp ou du coup d'envoi, mais l'arbitre n'accorde pas de repos pendant la prolongation. Si aucune décision n'est intervenue après la demi-heure de prolongation, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées aux dispositions annexes à la fin du présent règlement.

APRES MODIFICATION

ARTICLE 5 : La durée des matches est d'une heure trente minutes.

- Du 1er tour jusqu'aux demi-finales incluses, en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départageront directement par l'épreuve des tirs au but, dans les conditions fixées aux dispositions annexes à la fin du présent règlement.
- Lors de la finale, en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, une prolongation de trente minutes, divisée en deux périodes de quinze minutes, sera disputée, avant d'éventuels tirs au but.



Modification des règlements

Règlement particulier des compétitions : Challenge d'encouragement (Alex STRA): article 3

AVANT MODIFICATION

ARTICLE 3 : DUREE DES MATCHES : Pour les tours préliminaires, les 1/8è, 1/4, 1/2 et la Finale, la durée du match est d'une heure trente minutes. En cas de résultat nul, une prolongation d'une demi-heure, divisée en deux périodes de 15 Minutes, sera disputée. Si aucune décision n'est intervenue après la demi-heure de prolongation, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les dispositions annexes des Règlements Généraux.

APRES MODIFICATION

ARTICLE 3 : La durée des matchs est d'une heure trente minutes.

- Du 1er tour jusqu'aux demi-finales incluses, en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départageront directement par l'épreuve des tirs au but, dans les conditions fixées aux dispositions annexes à la fin du présent règlement.
- Lors de la finale, en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, une prolongation de trente minutes, divisée en deux périodes de quinze minutes, sera disputée, avant d'éventuels tirs au but.



Modification des règlements

Règlement particulier du football féminin:

Article 2: Coupe de Corse et Challenge

AVANT MODIFICATION

ARTICLE 2 : Coupe de Corse et Challenge :

- Les rencontres se disputent à 8 joueuses + 4 remplaçantes
- Sont autorisées 4 mutées
- Les rencontres se jouent sur 2x40 minutes.
- En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, une prolongation de 2x10 minutes est jouée. Si à la fin de cette prolongation, le score est toujours à égalité, une séance de tirs aux buts (5 tireuses) est réalisée à laquelle seules les joueuses présentes sur l'aire de jeu à l'issue de la rencontre participent (les remplaçantes ne sont pas concernées).

APRES MODIFICATION

ARTICLE 2 : Coupe de Corse et Challenge:

La durée des matchs est d'une heure trente minutes.

- Du 1er tour jusqu'aux demi-finales incluses, en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départageront directement par l'épreuve des tirs au but, dans les conditions fixées aux dispositions annexes à la fin du présent règlement.
- Lors de la finale, en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, une prolongation de trente minutes, divisée en deux périodes de quinze minutes, sera disputée, avant d'éventuels tirs au but.



Modification des règlements

Règlement particulier du Futsal: Création de l'article 17

APRES MODIFICATION

ARTICLE 17 : Coupe de Corse et Challenge :

- Du 1er tour jusqu'aux demi-finales incluses, en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départageront directement par l'épreuve des tirs au but, dans les conditions fixées aux dispositions annexes à la fin du présent règlement.
- Lors de la finale, en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, une prolongation de dix minutes, divisée en deux périodes de cinq minutes, sera disputée, avant d'éventuels tirs au but.



Modification des règlements

Règlement particulier des compétitions: Règlement Général des Compétitions Régionales de Jeunes: « COMPETITIONS OFFICIELLES » Article 3

AVANT MODIFICATION

ARTICLE 3 : Réservé

APRES MODIFICATION

Article 3 :

1. Les coupes de corse sont obligatoires pour toutes les équipes premières participant au championnat régional U 14 foot à 11 – U 16 et U 18.
2. Entre le 15 novembre et 15 mars l'horaire des rencontres, dont l'un des 2 clubs doit passer les cols de Vizzavona ou de Saint GEORGES, ne pourra pas dépasser 14h30, à moins d'un accord entre les 2 clubs.



Modification des règlements

Règlement particulier des compétitions: Règlement Général des Compétitions Régionales de Jeunes: « PARTICIPATION » Article 16

AVANT MODIFICATION

ARTICLE 16 :

Lorsqu'un club, quel que soit son statut, disputant une Compétition Régionale « R1 », « R2 » engage plusieurs équipes, la participation de ces joueurs à des matches dans les compétitions inférieures est fixée par la commission des jeunes en début de saison. Un club ayant fraudé sur l'identité d'un joueur aura match perdu. En cas de fraude, le joueur et l'éducateur de l'équipe seront suspendus. Tout club qui fera jouer un joueur suspendu aura match perdu, même sans réclamation.

APRES MODIFICATION

ARTICLE 16 :

1. Cf Article 167 des règlements généraux de la FFF
2. Tout joueur ayant pris part à l'une des 3 dernières rencontres de Championnat avec les équipes supérieures ne pourront pas participer aux phases finales des championnats avec les équipes inférieures.